

Développement industriel de l'Afrique : comment la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peut-elle y contribuer ?

Zakaria SORGHO



ZAKARIA SORGHO, Senior Fellow Ferdi (France) & ACET (Ghana), chercheur associé CREATE (Université Laval).

Résumé

Plus de quarante ans après la première Décennie du développement industriel de l'Afrique, lancée en 1980, l'Afrique demeure la région la moins industrialisée du monde. Elle peine à attirer des investissements dans des secteurs économiques structurants, capables d'impulser une réelle transformation économique et un développement de chaînes de valeurs régionales sur le continent. Visant à instaurer un marché continental ouvert et intégré, basé sur des règles et normes harmonisées, la ZLECAf peut jouer le rôle de catalyseur de ce développement industriel en Afrique ; un lien que le présent article tente d'établir. ... / ...

Cet article est rédigé dans le cadre un chapitre d'ouvrage collectif avec referees : *Industrialisation de l'Afrique dans une économie mondiale en pleine reconfiguration* (éditeurs : Zhan Su, Claude Albagli et Louicius Michel) aux Presses de l'Université Laval (PUL), prévu pour janvier 2024. Je remercie la Ferdi et l'Agence nationale de la recherche (ANR-10-LABX-14-01) pour leur soutien. Je remercie Jaime de Melo pour ses commentaires.

... /... Le postulat de base demeure que la ZLECAf facilitera le développement d'un commerce intra-africain qui reste à ce jour très faible. Les échanges entre pays africains sont essentiellement minés par de multiples barrières au commerce aussi bien au niveau national que régional (entraînant des coûts au commerce). Dans ses objectifs, la ZLECAf vise essentiellement à dynamiser le marché africain et à développer le commerce intra-africain en réduisant ou éliminant les barrières commerciales et en harmonisant les réglementations et les normes. Cela contribuera à attirer les investissements transfrontaliers et internationaux sur le continent grâce la croissance d'une demande africaine. Toutefois, la ZLECAf n'est pas une panacée ; il faudrait que les pays africains poursuivent parallèlement leurs efforts pour assurer la stabilité et la sécurité de la région afin d'offrir une prévisibilité et une garantie aux investisseurs.

Introduction

S'exprimant à la cérémonie d'ouverture de la 17^e session extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur l'industrialisation, la diversification économique et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le 26 novembre 2022, à Niamey (Niger), le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Gerd Müller, a déclaré que « l'Afrique est le continent de croissance du XXI^e siècle, offrant de nombreuses opportunités »¹. Toutefois, les économies africaines restent largement dépendantes des investissements et des échanges commerciaux internationaux.

En effet, les économies africaines sont vulnérables aux chocs mondiaux tels que, par exemple, la crise sanitaire du COVID-19 et les tensions géopolitiques liées à la guerre en Ukraine. C'est d'ailleurs ce que pointe la Banque africaine de développement (BAD) pour expliquer le ralentissement de la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) réel en Afrique, établie à 3,8 % en 2022 contre 4,8 % en 2021.² Cependant, malgré ce ralentissement, l'Afrique reste le continent qui a connu la plus forte croissance économique sur les deux dernières années, et les projections prévoient une croissance économique africaine supérieure à celle du reste du monde, avec une croissance d'environ 4 % en moyenne sur les deux prochaines années 2023 et 2024.³

Pour s'affirmer durablement comme le « continent de croissance du XXI^e siècle », l'Afrique doit réduire sa très grande vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur en développant son marché intérieur à travers une augmentation substantielle de son commerce intracontinental. Actuellement, le commerce intra-africain ne représente qu'environ 14 % du total des exportations du continent – ce qui est faible, comparé aux autres continents (40 % en Asie, 58 % dans l'Union Européenne, 48 % en Amérique du

¹ Discours rapporté sur le site de l'ONUDI au lien suivant : <https://www.unido.org/news/le-directeur-gnral-de-lonudi-renouvelle-son-appel-en-faveur-dun-plan-marshall-avec-lafrique-au-sommet-de-lunion-africaine-sur-lindustrialisation-et-la-diversification-conomique> (consulté le 12 septembre 2023).

² Le rapport de la BAD « Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique » est téléchargeable en ligne : <https://www.afdb.org/fr/documents/performances-et-perspectives-macroeconomiques-de-lafrique-janvier-2023> (consulté le 12 septembre 2023).

³ *Idem*

Nord, en 2021).⁴ La dynamisation du commerce intra-africain passera par l'industrialisation de l'Afrique pour répondre aux besoins des chaînes de valeur de production et le développement des infrastructures et logistiques de transport ou d'acheminement.

Actuellement, la performance économique remarquable de l'Afrique est essentiellement due à l'essor prolongé de l'exploitation des matières premières, au développement rapide de l'économie de services et à l'apport de l'aide au développement ; le tout au détriment de l'industrialisation.⁵ Le secteur industriel africain ne contribue que de façon marginale à la croissance de l'économie malgré un potentiel considérable. La signature de l'accord établissant la ZLECAf, adopté le 21 mars 2018 et entré en vigueur le 30 mai 2019, a impulsé un regain d'intérêt au débat sur l'industrialisation des pays africains. Ainsi, l'industrialisation de l'Afrique redevient centrale pour la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA dont notamment l'aspiration n°1 (*une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable*).⁶

Selon les prévisions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la ZLECAf pourrait stimuler le commerce intra-africain d'environ 33 % et réduire le déficit commercial du continent de 51 %.⁷ La ZLECAf est ainsi présentée comme l'opportunité qui pourrait changer la donne dans le processus d'industrialisation en Afrique. Avec 55 États constituant un marché global de 1,2 milliard d'habitants et un bloc économique unique d'environ 2,9 trillions de dollars (en PIB combiné de 2021), la ZLECAf permettra de stimuler de nouvelles opportunités de coopération et d'affaire sur le continent. Une fois pleinement mise en œuvre, elle pourra aider à réduire les coûts de transaction des partenaires internationaux et inciter des investisseurs étrangers à installer des unités productives sur le marché africain.

Le présent chapitre se propose d'analyser la question de l'industrialisation à l'aune des avantages et opportunités qu'offre la ZLECAf. Comment cet accord peut-il répondre aux défis de l'industrialisation en Afrique ? Grâce à une analyse de données macroéconomiques et une recension ciblée d'écrits sur le sujet, ce chapitre tente de montrer que la ZLECAf, une fois pleinement mise en œuvre sur l'ensemble des régions africaines, sera un levier de développement industriel du continent. Pour l'argumentaire, le chapitre est structuré comme suit : dans un premier temps, il discute du niveau d'industrialisation en Afrique (sur la base de données disponibles tout en présentant quelques raisons sur l'état des faits), avant de se pencher sur la démonstration du potentiel de la ZLECAf à redynamiser l'intérêt d'accroître l'industrialisation sur le continent.

⁴ Ces informations proviennent de différents liens. Afrique : <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/janvier-2023/le-libre-echange-en-afrique-est-en-bonne-voie-mais-des-efforts-supplementaires> (consulté le 12 septembre 2023) ; Asie : <https://www.brookings.edu/articles/asias-trade-at-a-turning-point/> (consulté le 12 septembre 2023) ; Amérique du Nord : https://oec.world/en/profile/international_organization/north-american-free-trade-agreement (consulté le 12 septembre 2023) ; et Union Européenne : <https://www.statista.com/statistics/1384794/eu-international-trade-share-imports-intra-extra-goods/> (consulté le 12 septembre 2023).

⁵ Selon une analyse de PWC publiée sur leur site, accessible via le lien suivant : <https://afrique.pwc.com/fr/actualites/etudes/realiser-durablement-le-potentiel-du-continent-africain.html> (consulté le 12 septembre 2023).

⁶ Les objectifs sont disponibles sur le site de l'Union africaine au lien suivant : <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs> (consulté le 12 septembre 2023).

⁷ Le communiqué de presse sur l'étude est disponible via le lien suivant : <https://unctad.org/fr/press-material/zleca-pourrait-stimuler-le-commerce-maritime-en-afrique> (consulté le 12 septembre 2023).

1. État de l'industrialisation en Afrique

La question de la politique industrielle de l'Afrique remonte aux années 1980, où, à la suite de la conférence des chefs d'États et de gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) tenue à Monrovia (Libéria) en 1979, les leaders africains ont proclamé la période 1980 à 1990 la « Décennie Industrielle de l'Afrique » afin d'industrialiser le continent.

La première Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA I), lancée en 1980 par des organisations régionales avec l'appui de l'ONUDI, s'était soldée par un échec, faute d'appropriation au niveau national et du manque de financement. La deuxième Décennie (DDIA II), de 1991 à 2000, marquée par une baisse des prix des matières premières et des produits de base, s'est achevée sans un réel progrès sur l'industrialisation de l'Afrique, malgré une plus forte participation du secteur privé et de la société civile (ONUDI, 2017).⁸ Avec la création du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en 2001, la question de l'industrialisation est passée au second plan. Il a fallu attendre quinze années pour voir une nouvelle action concertée des leaders africains sur la question du développement industriel de leur continent – une volonté africaine qui trouve l'appui des Nations Unies. En effet, en juillet 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté et proclamé, par voie de la résolution (A/RES/70/293), la période 2016-2025 comme étant la « troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique » (DDIA III).⁹ Ce soutien implique l'appui technique de l'ONUDI.

1.1. Le décollage industriel tarde encore !

Plus de quatre décennies plus tard, depuis la conférence de Monrovia, l'Afrique demeure la région la moins industrialisée du monde. La contribution à la valeur ajoutée manufacturière (VAM) des économies africaines à l'économie mondiale reste négligeable ; elle s'établissait à 1,8 % en 2018 (Larsen, 2020)¹⁰. Ce qui veut dire que l'intégration des productions africaines aux chaînes de valeurs mondiales se passe au bas (au début) de la chaîne ; là où il y a très peu de transformations industrielles (essentiellement des matières premières ou des produits à très faible valeur ajoutée).

Par ailleurs, comme le rapporte Larsen (2020) dans son article, entre 2010 et 2018, la part de VAM par rapport au PIB de l'Afrique – l'indicateur utilisé pour mesurer le niveau d'industrialisation – a stagné. En 2018 (année la plus récente pour laquelle on dispose de données), la part de VAM par rapport au PIB en Afrique était de 10,5 %, alors qu'elle était à plus de 16 % au début des années 1980. En comparaison, celle des pays en développement d'Asie était à plus de 25 % au cours des dernières années (Larsen, 2020). Ces chiffres confirment l'état de la sous-industrialisation des économies africaines par rapport au reste du monde : une faible industrialisation qui explique la part de l'Afrique à la valeur du commerce international en dessous de 4 %, et le commerce intra-Afrique ne représentant que 17 % de l'ensemble des échanges commerciaux des pays africains.¹¹

⁸ Voir le magazine *Making It* de l'ONUDI en ligne : https://issuu.com/unido/docs/makingit23_web/12 (consulté le 12 septembre 2023).

⁹ Document accessible au lien : <https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=A/RES/70/293&Lang=F> (consulté le 12 septembre 2023).

¹⁰ Jenny Larsen (2020) *Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique – Quelles chances de succès ?* Article publié sur le site web *Nouvelles de l'Aide pour le Commerce*, une initiative du Cadre intégré renforcé (CIR), le 2 décembre 2020. Lien permanent : <https://trade4devnews.enhancedif.org/fr/op-ed/troisieme-decennie-du-developpement-industriel-de-lafrique-queelles-chances-de-succes> (consulté le 12 septembre 2023).

¹¹ Les parts de commerce calculé par l'auteur à partir des données COMTRADE (données 2021).

En 2019, une étude de la firme PricewaterhouseCoopers (PWC) a rapporté une différence entre l’Afrique du Nord et l’Afrique subsaharienne en matière de développement industriel. Selon l’étude, entre 1985 et 2015, la mesure VAM (par rapport au PIB) a connu une forte croissance, atteignant un pic de 19 % en 2002 pour l’Afrique du Nord, contre une faible croissance pour l’Afrique subsaharienne avec un pic de 14 % (12 ans plus tôt, en 1991).¹² En 2015, les dernières données sur la part de la VAM rapportée au PIB faisaient état d’à peine 11 % pour les économies subsahariennes, contre 17 % pour les pays du Maghreb (au nord de l’Afrique).

1.2. Classement des pays africains

En 2022, une étude¹³ de la BAD en collaboration avec l’UA et l’ONUDI fait un nouveau portrait du développement industriel en Afrique entre 2010 et 2021. Elle fournit une nouvelle évaluation, à l’échelle nationale, des progrès réalisés en matière de développement industriel en Afrique et attribue un score nommé « Indice de l’industrialisation en Afrique (IIA) ». Pour construire son indice, la BAD a retenu 19 indicateurs couvrant les performances manufacturières, le capital, la main-d’œuvre, l’environnement des affaires, les infrastructures et la stabilité macroéconomique. L’indice IIA établit également un classement du niveau d’industrialisation des pays selon trois dimensions, à savoir la performance, les déterminants directs et les déterminants indirects (pour plus de détails, voir le rapport BAD, 2022).¹⁴ Les données recueillies pour cet indice couvrent cinquante-deux (52) pays africains sur la période 2010-2021.¹⁵ Les scores de l’IIA varient de 0 (pire) à 1 (meilleure) et permettent une comparaison au fil du temps et entre pays.¹⁶

¹² PWC (2019). Industrialisation en Afrique : Réaliser durablement le potentiel du continent. Février 2019. Disponible : <https://afrique.pwc.com/fr/actualites/etudes/realiser-durablement-le-potentiel-du-continent-africain.html> (consulté le 12 septembre 2023).

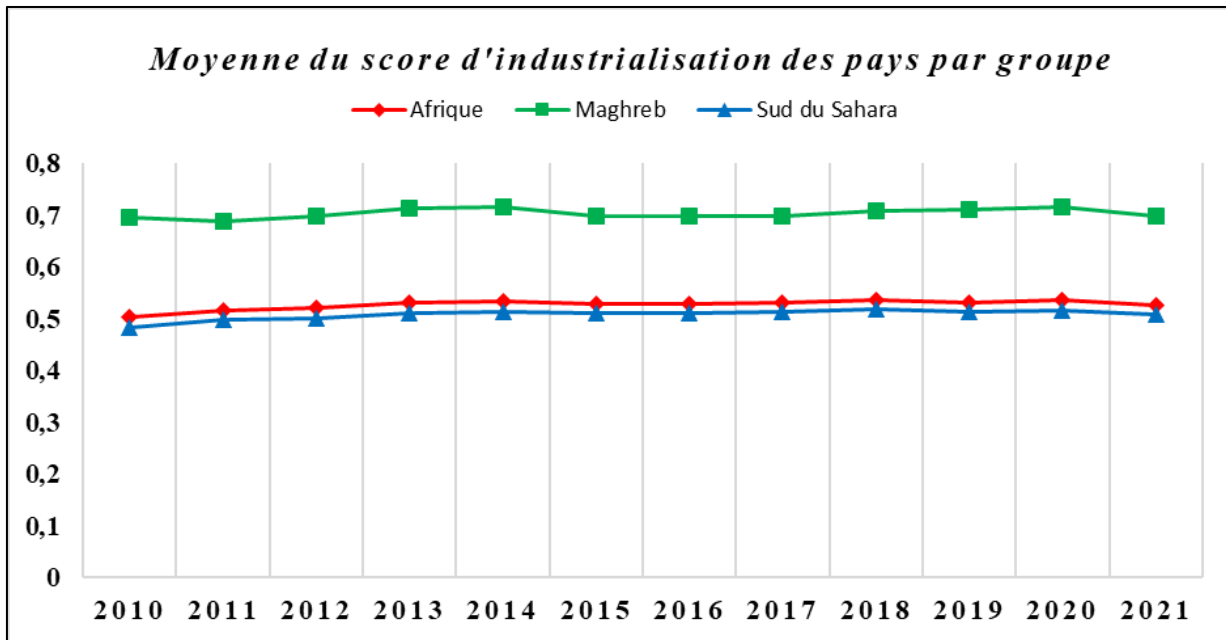
¹³ BAD, 2022. Indice 2022 de l’Industrialisation en Afrique. Disponible : <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-2022-de-lindustrialisation-en-afrique> (consulté le 12 septembre 2023).

¹⁴ *Idem*.

¹⁵ La Somalie et le Soudan du Sud se distinguent par le manque de données.

¹⁶ L’indice de l’industrialisation en Afrique de la BAD (IIA) est comparable à l’indice de performance compétitive de l’industrie (PCI) construit par l’ONUDI.

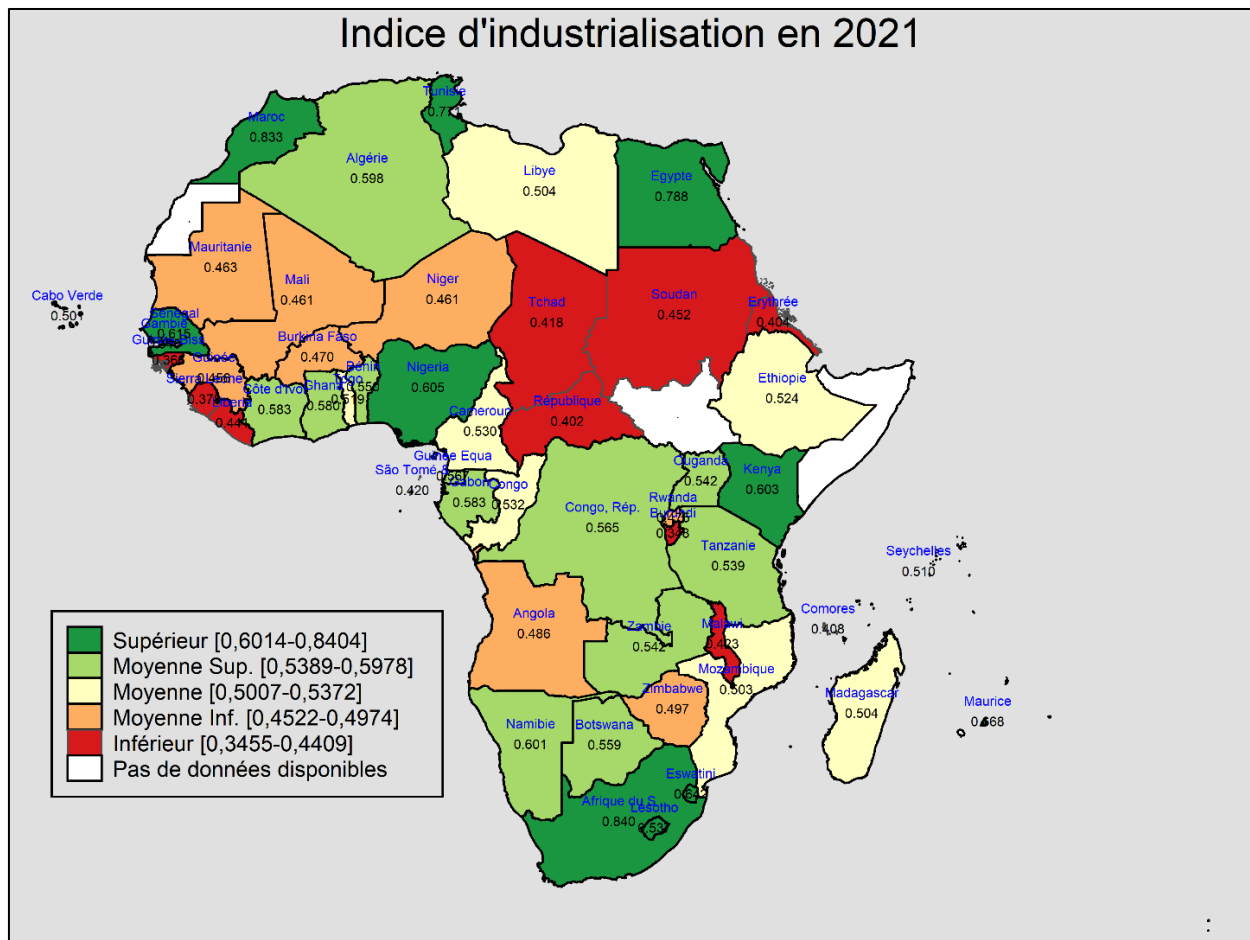
Figure 1. Comparaison du niveau d'industrialisation par groupe de pays



Source : auteur, à partir des données de la BAD (2022). Les scores de l'IIA varient de 0 (pire) à 1 (meilleure) et couvrent 52 pays africains. La courbe rouge représente la moyenne de l'ensemble des pays africains ; la verte représente la moyenne des pays de l'Afrique du Nord (le Maghreb) et la bleue représente la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (le sud du Sahara).

Sur les onze (11) années d'observations, la plupart des pays africains ont progressé plus ou moins lentement dans leur développement industriel, tel que le montre la tendance moyenne africaine (voir la courbe rouge, Figure 1). Toutefois, on note aussi une disparité entre l'ensemble des pays subsahariens et les économies du Maghreb. L'Afrique du Nord reste la région africaine la plus avancée en matière de développement industriel, suivie par l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, et l'Afrique de l'Est (BAD, 2022). Comme le montre la Figure 1, sur la période étudiée, de 2010 à 2021, le développement industriel est en moyenne plus élevé dans le Maghreb que dans le sud du Sahara.

Figure 2. Comparatif du niveau d'industrialisation des pays africains



Source : auteur, illustration à partir des données de la BAD (2022).

Sous un angle national, en 2021, l’Afrique du Sud¹⁷ (avec un score de 0,84 sur 1) reste le pays africain le plus industrialisé, suivi par le Maroc (0,83) et l’Égypte (0,78). La Tunisie (0,77) et l’Île Maurice (0,67) complètent le top 5 pour la période (voir la carte à la Figure 2). Sur la même année, tel que rapporté à la Figure 2, le top 5 des économies les moins industrialisées du continent inclut la Gambie (0,3455), le Burundi (0,3483), la Guinée-Bissau (0,3663), la Sierra Léone (0,3777) et la République centrafricaine (0,4018).¹⁸

Selon les travaux de la BAD (2022) sur l’état de l’industrialisation en Afrique, trente-sept (37) des cinquante-deux (52) pays africains ont vu leur niveau d’industrialisation s’accroître au cours des onze (11) dernières années (2010-2021). Cette étude établit, en substance, que la création de valeur ajoutée par le biais de l’industrie manufacturière est plus importante que la taille de l’économie. En effet, les pays les plus performants ne sont pas nécessairement ceux dont l’économie est la plus importante, mais plutôt ceux qui réalisent la plus forte valeur ajoutée manufacturière par habitant, avec une proportion importante de produits manufacturés destinés à l’exportation. C’est, par exemple, le cas des pays

¹⁷ Le pays a d’ailleurs conservé un classement très élevé tout au long de la période étudiée (2010-2021).

¹⁸ Communiqué publié sur le site de la BAD au lien suivant : <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-2022-de-lindustrialisation-en-afrique> (consulté le 12 septembre 2023).

comme Djibouti, le Bénin, le Mozambique, le Sénégal, l'Éthiopie, la Guinée, le Rwanda, la Tanzanie, le Ghana et l'Ouganda qui ont tous progressé de cinq (5) places ou plus dans le classement au cours de la période couverte (2010-2021).

2. ZLECAf, un moteur d'industrialisation et de développement

En général, la pauvreté, l'instabilité politique, le manque de financement, les carences du système de santé, et le faible niveau d'éducation sont autant de facteurs cités pour expliquer les freins au développement de l'Afrique. Pourtant, ces insuffisances peuvent en elles-mêmes s'expliquer par le manque d'un réel tissu industriel dans les économies africaines ; un développement industriel suffisamment solide pour transformer les riches dotations naturelles des pays africains en richesses économiques capables d'impulser un développement économique et social plus inclusif.

En effet, toutes les stratégies de développement économique de l'Afrique – depuis les Objectifs de développement durable (ODD) jusqu'au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique de l'Union africaine en 2011, en passant par l'Agenda 2063 de l'UA – identifient l'essor industriel comme la pierre angulaire de la croissance inclusive, de la création d'emplois décents et de la réalisation de nombreux autres objectifs de développement.¹⁹ C'est donc ainsi que les espoirs sont placés sur la ZLECAf pour impulser l'industrialisation du continent et permettre une meilleure distribution des richesses brutes des pays (issues des secteurs primaires et des matières premières) à l'ensemble de la population via l'augmentation des échanges intra-africains, la transformation, la création d'emplois et d'infrastructures socio-économiques et éducatives.

Le 18 janvier 2023, le secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Antonio Pedro, a exhorté les pays africains à accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf car cet accord de libre-échange, selon lui, stimulera le commerce intra-africain et accélérera l'industrialisation du continent.²⁰ En effet, des estimations prédisent qu'avec la ZLECAf, le commerce intra-africain pourrait augmenter de plus 34 % en 2045 (comparé à la situation d'un scénario sans la ZLECAf).²¹

2.1. Bref portrait de la ZLECAf

En juin 2015, l'UA ouvre des négociations en vue d'un accord portant création d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent africain. Le 21 mars 2018, quarante-quatre (44) des cinquante-cinq (55) États membres de l'UA signent, lors d'une session extraordinaire à Kigali (au Rwanda), l'accord instituant la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le 1^{er} janvier 2021, après la ratification du traité instaurant la ZLECAf par trente-quatre (34) des pays signataires, les premières opérations commerciales dans le cadre de l'accord ont officiellement débuté. L'objectif de la ZLECAf est de réduire les barrières commerciales, d'harmoniser les réglementations et les normes, et d'améliorer les investissements transfrontaliers, favorisant ainsi la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'intégration et de la coopération régionales.²² À terme, la ZLECAf représente un marché potentiel de 1,2 milliard de personnes sur l'ensemble des 55 états membres de

¹⁹ *Idem.*

²⁰ Communiqué disponible en ligne sur le site de CEA au lien suivant : <https://www.uneca.org/fr/stories/la-mise-en-oeuvre-de-laccord-sur-la-zlecaf-stimulera-le-commerce-et-lindustrialisation> (consulté le 12 septembre 2023).

²¹ *Idem.*

²² Un rappel fait dans cet article de Mme Nardos Bekele-Thomas, directrice générale de l'Agence de développement de l'AU (AUDA-NEPAD) : <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2023/zlecaf-saisir-les-opportunités-pour-une-afrique-prospere> (consulté le 12 septembre 2023).

l'Union africaine, et un PIB global de plus 2900 milliards \$US (selon les données économiques de la Banque mondiale, en 2021).²³

Dans le cadre de sa première phase, déjà fonctionnelle depuis le janvier 2021, la ZLECAF éliminera progressivement les droits de douane sur 90 % des marchandises échangées et réduira les obstacles au commerce des services, avec un traitement différencié entre membres, selon leur niveau de vulnérabilité économique : entre les pays les moins avancés (PMA) et les non-PMA. Sur une période maximale de 15 ans, les pays membres devront avoir aboli entre 85 % et 90 % des tarifs douaniers sur les biens et les services échangés. Les 10 % de lignes tarifaires restantes représentent la liste des produits sensibles, dont 70 % (de la liste) devront être libéralisées progressivement (sur 10 ans, plus tard) pour les membres non-PMA et 3 % pour les membres PMA. Autrement dit, pour les pays membres non-PMA, 30 % de la liste des produits sensibles seront exclus de la libéralisation tarifaire, contre 70 % de la liste des produits sensibles pour les PMA.

2.2. Le potentiel créatif de la ZLECAF

Le potentiel industriel de l'Afrique est largement reconnu. Comme le résume Jacquemot (2018 : 30), « l'Afrique possède de nombreux atouts pour réussir sa transformation manufacturière. Elle dispose a priori d'un accès proche à des matières premières, notamment minérales, mais aussi à des produits agricoles, forestiers et piscicoles. Sa population active (majoritairement jeune) constitue l'une des réserves de main-d'œuvre les plus dynamiques au monde ». On y assiste à la création d'un nouveau marché domestique avec le développement d'une classe moyenne urbaine (Dipama, 2021).²⁴ La question qu'il sied de se poser dès lors, c'est pourquoi le continent traîne-t-il encore pour prendre industriellement son envol ?

Les raisons plausibles à ce retard industriel, énumérées dans la littérature, sont multiples : le manque de vision politique, l'instabilité politique, l'insécurité, la faiblesse de la taille du marché, les difficultés d'accès au financement, le faible niveau du capital humain, etc. sont autant d'entraves majeures au décollage industriel de l'Afrique.²⁵ Pourtant le développement industriel en lui-même pourrait constituer un préalable à l'amélioration des facteurs comme l'insécurité, la stabilité politique, le développement du capital humain, etc. Dès lors, le faible développement industriel de l'Afrique s'explique essentiellement par le manque de financements dans les secteurs productifs structurants. Comment attirer des investissements dans les secteurs de production à moyenne ou haute valeur ajoutée (c'est-à-dire, le secteur de la transformation) ?

Selon la CNUCED, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique ont non seulement chuté de 35 milliards de dollars US en 2022, par rapport à leur niveau record de 80 milliards de dollars US atteint en 2021, mais ils ont été essentiellement dirigés vers le secteur d'exploitation des matières

²³ Selon les données macroéconomiques de la Banque Mondiale, disponibles sur le portail : <https://donnees.banquemondiale.org/> (consulté le 12 septembre 2023).

²⁴ Article en accès libre au lien suivant : <http://dijiboul.org/wp-content/uploads/2021/12/Wend-Venegda-Arsene-DIPAMA.pdf> (consulté le 12 septembre 2023).

²⁵ Pour certains auteurs comme Alesina *et al.*, (2011) ou Michalopoulos et Papaioannou (2020), le tracé arbitraire des frontières nationales par les puissances coloniales dans les années 1880 a créé des États artificiels, dont beaucoup étaient enclavés avec les frontières traversant plusieurs groupes et territoires ethniques, conduit à des distances effectives plus grandes par rapport aux marchés internationaux ; ce qui augmente à la fois les coûts de transport et d'investissement, ainsi que les coûts de coordination et la formation de l'État.

premières et produits énergétiques (CNUCED, 2023).²⁶ En effet, ce rapport note une augmentation substantielle des investissements dans des projets d’approvisionnement en énergie et en gaz, ainsi que dans des projets d’industries extractives et de construction d’infrastructure afférentes.

Pour un véritable développement industriel, les pays africains doivent promouvoir le secteur de la transformation industrielle en partenariat avec le secteur privé (composé d’investisseurs locaux et internationaux). Ils doivent convaincre les investisseurs à implanter et développer des unités de transformation des matières premières en produits semi-finis ou finis. Pour cela, le marché africain doit être suffisamment ouvert, interconnecté et attractif afin de permettre la mise en place de synergies régionales d’industrialisation via des chaînes de valeurs régionales et continentales.

L’évidence actuelle est que le commerce intra-africain est faible et fragmenté par région. Les échanges entre pays africains sont essentiellement minés par de multiples barrières au commerce aussi bien au niveau national que régional (entraînant des coûts au commerce). Dans ces objectifs, la ZLECAf vise à dynamiser le marché africain et à développer le commerce intra-africain en réduisant ou éliminant les barrières commerciales et en harmonisant les réglementations et les normes, ce qui favorisera les investissements transfrontaliers et internationaux sur le continent.

2.2.1. Commerce intra-africain faible et fragmenté

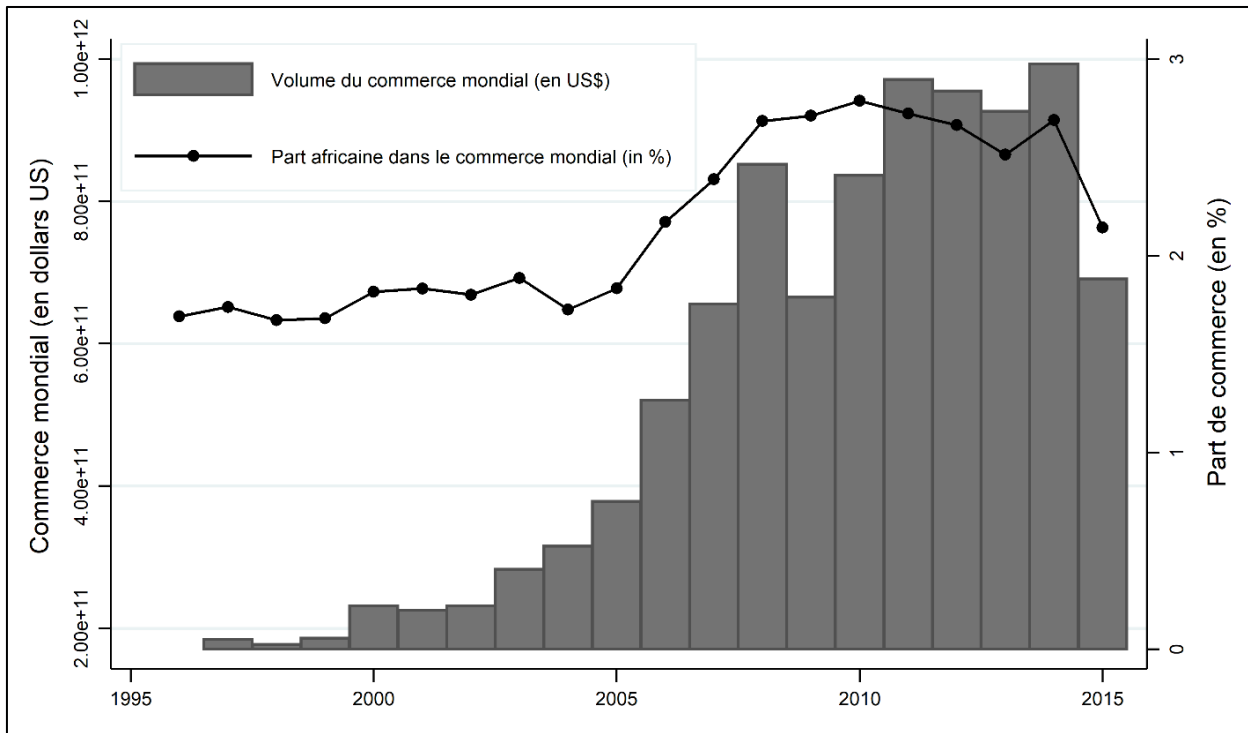
Bien que les économies africaines soient caractérisées par un degré relativement élevé d’ouverture commerciale, avec un taux des exportations et importations autour de 65 % du PIB en 2021, la participation de l’Afrique au commerce international demeure très faible.²⁷ Comme le montre la figure 3, sur la période 1995 et 2015, la part de l’Afrique dans le commerce mondial n’a jamais pu dépasser le plafond de 3 %. Selon des chiffres récents, cette part est restée dans la même proportion : par exemple, la CNUCED rapporte que l’Afrique ne représentait que 2,8 % du commerce mondial en 2019.²⁸

²⁶ Rapport sur l’investissement dans le monde 2023 : <https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report> (consulté le 12 septembre 2023).

²⁷ Calcul fait en utilisant les données macroéconomiques de la Banque mondiale, disponibles sur le portail : <https://donnees.banquemondiale.org/> (consulté le 12 septembre 2023).

²⁸ Données synthétiques : <https://unctad.org/fr/press-material/faits-et-chiffres-6> (consulté le 12 septembre 2023).

Figure 3. Commerce intra-africain entre 1995 et 2015



Source : auteur, illustration à partir des données COMTRADE

De plus, le commerce intra-africain se situe à environ 16 %²⁹, très en deçà du commerce intra-régional en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) avec respectivement 60 %, 40 % et 30 % (CNUCED, 2013). Le tableau 1 dresse un portrait de la fragmentation du commerce intra-africain au sein des frontières des communautés économiques régionales (CER)³⁰. Par exemple, en 2015, le commerce au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) représentait près de 22 % de commerce total des pays de la CER, contre à peine 1% pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS). La fragmentation du commerce en Afrique profite essentiellement aux pays non-africains qui représentent plus de 80% des échanges africains.

²⁹ Données publiées dans un communiqué de la BAD disponible en ligne : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/commerce-intra-africain-la-banque-africaine-de-developpement-souligne-le-role-central-des-grandes-villes-du-continent-40541> (consulté le 12 septembre 2023).

³⁰ Les 8 communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine sont les suivantes : l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Tableau 1. Parts de commerce au sein des CER en Afrique (en pourcentage %), de 1996 à 2015

CER africains	Périodes	Intra-CER	En Afrique (hors-CER)	Dans le Monde (hors-Afrique)
Regroupement UMA	1996-2000	2,37	1,3	96,33
Regroupement UMA	2006-2015	3,50	2,37	94,13
Regroupement CEDEAO	1996-2000	12,72	3,97	83,31
Regroupement CEDEAO	2006-2015	21,8	5,52	72,68
Regroupement IGAD	1996-2000	8,32	9,61	82,07
Regroupement IGAD	2006-2015	5,77	5,40	88,83
Regroupement EAC	1996-2000	12,47	10,92	76,61
Regroupement EAC	2006-2015	10,87	9,83	79,30
Regroupement SADC	1996-2000	18,18	2,04	79,78
Regroupement SADC	2006-2015	19,04	2,74	78,22
Regroupement COMESA	1996-2000	5,60	10,13	84,27
Regroupement COMESA	2006-2015	6,39	9,26	84,35
Regroupement ECCAS	1996-2000	3,79	7,40	88,81
Regroupement ECCAS	2006-2015	0,99	7,25	91,76
Regroupement CENSAD	1996-2000	7,21	2,36	90,43
Regroupement CENSAD	2006-2015	7,25	3,57	89,18

Source : Calculs de l'Auteur, utilisant les données COMTRADE.

Notes : les parts calculées sont des moyennes de la somme du commerce (exportations + importations) pour chacun des 8 CER (selon les 3 groupes de directions : intra-CER, en Afrique, dans le monde) divisées par le commerce total (exportations + importations) des pays de la CER (selon les 3 groupes de directions : intra-CER, en Afrique, dans le monde).

2.2.2. Quelques obstacles au commerce intra-africain

Même si plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du commerce intra-africain, Sané (2017) estime que la carence en infrastructures constitue une des causes majeures. En effet, l'Afrique souffre d'un énorme déficit d'infrastructures (routes, électricité, chemins de fer, ports, aéroports). En Afrique, moins du tiers de la population a accès à une route praticable en toute saison, tandis que les coûts de transport et les délais d'acheminement des marchandises le long des corridors routiers sont deux à trois fois supérieurs à ceux des autres régions du monde (BAD, 2012).

Un autre facteur important, qui augmente les coûts du commerce intra-africain, est la lourdeur des procédures douanières liée à la vétusté des infrastructures douanières dans les pays africains. En effet, les tracasseries et la paperasserie des formalités douanières (très souvent manuscrite), entraînent des délais d'attente en douanes pour les transits de marchandises aussi bien que pour les importations et exportations de biens. Le tableau 2 rapporte le délai d'attente moyen en douanes (calculé en heure) pour importer ou exporter dans les différentes CER en Afrique. Les données sont issues de l'enquête de la Banque mondiale via son projet « Doing Business (DB) ».

Même s'il y a des disparités régionales, en général, les marchandises passent trop de temps aux frontières avant de rentrer dans le pays ou d'en sortir. Le temps des procédures douanières est plus long à l'importation qu'à l'exportation. En moyenne, selon les données de DB2020, il faut 88 heures pour

finaliser les procédures administratives de douanes pour les exportations, et 123 heures pour les importations. L'évidence scientifique en commerce international établit une relation négative entre le délai d'attente en douanes d'un pays et la performance commerciale du pays (Melo *et al.*, 2023). Cela semble se confirmer d'ailleurs dans le cas de l'ECCAS. Le temps d'attente moyen en douanes exceptionnellement long dans la zone ECCAS pourrait expliquer le niveau du commerce intra-régional exceptionnellement très bas dans cette CER. Ainsi une amélioration des procédures douanières, telle que la digitalisation des déclarations, peut réduire les coûts de commerce et accroître la performance commerciale du pays.

Tableau 2. Temps d'attente en douanes (en heure) de 2016 à 2020

	Temps d'attente pour exporter			Temps d'attente pour importer		
	DB 2016	DB 2018	DB 2020	DB 2016	DB 2018	DB 2020
Bloc ECCAS	154	138	134	224	184	181
Bloc AMU	51	49	46	140	132	99
Bloc CENSAD	85	85	84	118	119	114
Bloc COMESA	75	70	68	116	114	114
Bloc EAC	85	81	76	227	193	191
Bloc CEDEAO	99	99	98	121	116	112
Bloc IGAD	87	83	81	138	133	134
Bloc SADC	86	74	71	94	88	86
Afrique	95	89	88	134	128	123

Source : Melo *et al.* (2023), utilisant les données Doing Business (DB), Banque Mondiale.

Le dernier facteur important qu'on peut citer pour expliquer la faiblesse et la fragmentation du commerce intra-africain est la question des règles d'origine (RO). Les RO sont un ensemble de règles et conditions pour déterminer la source réelle et/ou l'origine économique des marchandises échangées. Les RO peuvent servir à différentes fins, mais elles sont plus utilisées dans les accords de préférences commerciales (par exemple, un accord de libre-échanges). Dans le contexte d'un accord commercial, les RO sont utilisées pour garantir que seuls les produits éligibles des Membres bénéficient des concessions tarifaires faites par les Membres de l'accord. Ils permettent donc d'empêcher le détournement des échanges et veillent ainsi à ce que les biens produits par les pays non-membres de l'accord ne profitent pas des préférences offertes par l'accord.

Chacune des différents CER en Afrique s'est dotée d'un accord commercial régional (ACR) qui régit les échanges au sein de l'espace régional. La multiplicité des ACR sur le continent contribue à créer une fragmentation des échanges africains à cause des différences entre les règles d'origine (RO) incluses dans les ACR. Cela crée un effet bol de spaghetti des ACR sur les échanges commerciaux (voir Sorgho, 2006). En général, on y distingue deux types de RO : les RO à l'échelle du régime (RO applicables à l'ensemble des produits) et les RO spécifiques aux produits (RO propres à chaque produit ou groupe de produits).

Gourdon *et al.* (2021) ont évalué les règles d'origine incluses dans quatre (4) ACR africains : le Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud (SADC), le Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et Communauté de développement de l'Afrique australe (COMESA). À cette liste africaine, ils ont ajouté deux accords de pays arabes impliquant quelques pays africains du Maghreb : la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) et l'Accord de

libre-échange entre les Etats arabes méditerranéens (Agadir). En passant en revue les différentes dispositions sur RO, ils ont pu catégoriser 850 RO spécifiques aux produits textuellement distincts sur les 6 accords étudiés.

Le Tableau 3 montre que, dans les dispositions sur les RO spécifiques aux produits contenues dans les différents ACR, la similitude des règles est en général plus grande que le chevauchement des textes. Par exemple, la comparaison des textes des dispositions sur RO spécifiques aux produits, entre les ACR EAC-GAFTA, donne 21 % de chevauchement des textes contre 26 % de similitude des règles. Cette comparaison par couple (entre 2 ACR) permet toutefois de remarquer la disparité entre les accords sur la question des RO. Par exemple, la similarité des RO entre Agadir et Cédéao est 24 % alors qu'elle est deux fois plus importante (soit 58 %) entre Agadir et SADC.

Tableau 3. Analyse des règles d'origine spécifiques aux produits dans certains ACR

	COMESA	CEDEAO	SADC	GAFTA	EAC	AGADIR
COMESA	100%	8%	5%	5%	4%	5%
CEDEAO	0%	100%	3%	3%	3%	3%
SADC	0%	21%	100%	23%	27%	42%
GAFTA	0%	11%	44%	100%	21%	40%
EAC	0%	37%	38%	26%	100%	36%
AGADIR	0%	24%	58%	47%	48%	100%

Similitude des règles

Chevauchement des textes

Source : Gourdon *et al.* (2021).

Notes : *La corrélation de Spearman = 0,85* | La corrélation de Spearman évalue la relations monotone (non paramétrique) entre deux variables. Les indicateurs (chevauchement des textes et la similarité des règles) sont mesurés comme une moyenne simple des chevauchements des textes et les règles similaires dans les règles d'origine spécifiques à chacun des produits SH6. Exemple de lecture du tableau : la comparaison EAC-GAFTA donne 21% de chevauchement des textes et 26% de similitude des règles. La valeur 0% pour la COMESA indique que cet accord ne partage aucune RO spécifique aux produits avec les autres ACR.

Le renforcement du commerce intra-africain exige que les politiques commerciales des pays africains, notamment les dispositions sur les RO de la ZLECAf, soient élaborées de telle manière qu'aucun pays africain ne reçoive un traitement moins favorable que celui qui est accordé à un autre, indépendamment des régions. Les RO peuvent constituer de barrières au commerce (voir la discussion faite à ce sujet par Kniahin et Melo, 2022). Comme l'ont documenté Erasmus *et al.* (2006) dans le cas de la SADC, les RO ont également été utilisées comme instrument pour encourager les producteurs à utiliser des matériaux régionaux. Par conséquent, pour développer des chaînes de valeurs et un développement industriel sur le continent, il faudrait réduire les coûts associés aux RO entre industriels africains. Les règles doivent être simplifiées et harmonisées pour l'ensemble des opérateurs africains. D'où l'intérêt de la ZLECAf pour résoudre la multiplicité et la duplicité des RO issue de l'ensemble des ACR qui régissent le commerce intra-africain.

Conclusion

La ZLECAf, dont la première phase est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, a le potentiel énorme de catalyser une transformation structurelle des économies africaines et impulser le développement économique et social, à travers un développement industriel, une diversification économique et la création d'emplois sur le continent. Fort d'un marché continental de 1,2 milliard de consommateurs et un PIB groupé de 2900 milliards de dollars américains, elle offrira d'importantes opportunités commerciales aux sociétés commerciales, aux entreprises émergentes et aux consommateurs.

En Afrique, le chemin de la prospérité économique et de la réduction des inégalités sociales passera par le développement industriel et dans une certaine mesure par le développement des services. Avec sa main-d'œuvre jeune, ses abondantes ressources naturelles et ses marchés intérieurs en pleine croissance, le continent africain dispose du potentiel nécessaire pour devenir la prochaine attraction mondiale du développement industriel. Il est néanmoins essentiel de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de numériser les économies africaines (notamment les systèmes douaniers) afin de réduire les coûts de commerce et permettre à chaque Africain de profiter des retombées de ce développement industriel.

Par le biais d'un marché continental ouvert et intégré, et des règles et normes facilitées, la ZLECAf offre des opportunités pour une transformation économique inclusive par le développement de la manufacture au niveau national ou régional, à travers un processus d'industrialisation axé sur les produits de base, tout en tirant parti des ressources brutes du continent africain et des changements structurels en cours dans l'économie mondiale (impulsés par les nouveaux acteurs émergents).

Toutefois, la mise en œuvre réussie de la ZLECAf nécessitera des efforts concertés de l'ensemble des acteurs africains pour aborder plusieurs domaines critiques liés au développement industriel structurant. Les Africains devront par la suite lancer un appel de partenariats stratégiques auprès des institutions financières et investisseurs afin de mobiliser des ressources nécessaires à l'amélioration des infrastructures, à la création d'entreprises et l'innovation technologique.

Références

Banque Africaine de Développement – BAD (2012) « Rapport sur le développement en Afrique - Les principaux facteurs de performances économiques de l'Afrique, Chapitre 2 », rapport disponible en ligne :

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Rapport_sur_le_d%C3%A9veloppement_en_Afrique_2012_-_2-

[Les principaux facteurs de la performance économique de l'Afrique.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Rapport_sur_le_d%C3%A9veloppement_en_Afrique_2012_-_2-) (consulté le 12 septembre 2023).

Banque Africaine de Développement – BAD (2022) « Indice 2022 de l'Industrialisation en Afrique », rapport disponible en ligne : <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-2022-de-lindustrialisation-en-afrique> (consulté le 12 septembre 2023).

Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement – CNUCED (2013) « Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain : libérer le dynamisme du secteur privé », rapport disponible en ligne : https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/tdb60d4_fr.pdf (consulté le 12 septembre 2023).

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement – CNUCED (2023) « Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 », rapport disponible en ligne : https://unctad.org/system/files/official-document/wir2023_en.pdf (consulté le 12 septembre 2023).

Dipama, W-V A. (2021) « Les processus d'industrialisation dans le monde en développement : quel modèle en Afrique dans le contexte de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)? *Djiboul*, vol. 2 (issue 4), pp. 438-451. En ligne : <http://djiboul.org/wp-content/uploads/2021/12/Wend-Venegda-Arsene-DIPAMA.pdf>.

Erasmus, H., Flatters, F., Kirk, R. (2006) « Rules of Origin as Tools for Development? Some Lessons from SADC », chap. 10, in Cadot, O., Estevadeordal, A., Suwa-Eisenmann, A., Verdier, T. (eds.), *The Origin of Goods. Rules of Origin in Regional Trade Agreements*, Oxford University Press, pp. 259-294.

Gourdon, J., Kniahin, D., Melo, J., Mimouni, M. (2021) « Rules of Origin across African Regional Trading Agreements: A Landscape with Measures to Address Challenges at Harmonization », *Journal of African Trade*, vol. 8 (issue 1), pp. 96-108.

Jacquemot, P. (2018) « L'industrialisation en Afrique en question. Des désillusions à un nouveau volontarisme », *Afrique contemporaine*, vol. 266 (issue 2), pp. 29-53. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2018-2-page-29.htm> (consulté le 12 septembre 2023).

Larsen, J. (2020) « Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique – Quelles chances de succès ? », *Nouvelles de l'Aide pour le Commerce*. En ligne : <https://trade4devnews.enhancedif.org/fr/op-ed/troisieme-decennie-du-developpement-industriel-de-lafrique-quelles-chances-de-succes> (consulté le 12 septembre 2023).

Kniahin, D., Melo, J. (2022) « A Primer on Rules of Origin as Non-Tariff Barriers », *Journal of Risk and Financial Management*, vol. 15 (issue 7), pp. 699-712.

Melo, J., Sorgho, Z., Wagner, L. (2023) « Reduced time at customs through implementing the Trade Facilitation Agreement (TFA) would be a significant boost to intra-African trade », FERDI Document de travail P328. Article disponible en ligne : <https://ferdi.fr/publications/reduced-time-at-customs-through-implementing-the-trade-facilitation-agreement-tfa-would-be-a-significant-boost-to-intra-african-trade> (consulté le 12 septembre 2023).

PricewaterhouseCoopers – PWC (2019) « Industrialisation en Afrique : réaliser durablement le potentiel du continent ». Analyse disponible en ligne : <https://afrique.pwc.com/fr/actualites/etudes/realiser-durablement-le-potentiel-du-continent-africain.html> (consulté le 12 septembre 2023).

Sané, M. (2017) « Infrastructures, commerce intra-africain et développement économique en Afrique », *Revue Interventions économiques* [Online], Hors-série. Article disponible en ligne : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.5793> (consulté le 12 septembre 2023).

Sorgho, Z. (2016) « RTAs' Proliferation and Trade-diversion effects: Evidence of the "Spaghetti Bowl" Phenomenon », *World Economy*, vol. 39 (issue 2), pp. 285-300.

Alesina, A., Easterly, W., Matuszeski, J. (2011) « Artificial States », *Journal of the European Economic Association*, vol. 97 (issue 2), pp. 246-277.

Michalopoulos, S., Papaioannou, E. (2020) « Historical Legacies and African Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 58 (issue 1), pp. 53-128.

“ Sur quoi la fondera-t-il l'économie du monde qu'il veut gouverner ? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier ? Quelle confusion ! Sera-ce sur la justice ? Il l'ignore. ”

Pascal

FERDi

Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 43 97 64 60